



Saisie attribution casser la procedure

Par **goliath871**, le **27/01/2012 à 16:45**

Bonjour,

suite a une liquidation judiciaire puis a ma faillite personnel le représentant des créancier viens de faire une saisie attribution sur mon compte

voici ma question

je n'ai pas eu la dénonce attribution dans un délai de 8 jours puisque l'huissier de justice la remit l'acte a une personne de ma connaissance mais pas a mon domicile donc j'en ai pris connaissance q' après les 8 jours

je souhaiterai savoir s'il est possible de casser la procédure et de ce faite demander la main levée au juge , afin que le créancier ne prélevé pas la totalité de mon compte

merci par avance

cordialement

Par **amajuris**, le **27/01/2012 à 17:24**

bjr,

la dénonciation n'a pas obligatoirement être faite à la personne du débiteur; elle peut valablement être signifié à son domicile, à sa résidence ou à l'étude de l'huissier.

comment l'huissier a pu remettre ce document à une personne de votre connaissance, cette personne devait être présente à votre domicile connu de l'huissier et qui a accepté la remise de ce document en donnant ses nom et prénoms et qualités

si vous contestez cette saisie vous devez vous adresser au juge de l'exécution sous un mois.
cdt

Par **goliath871**, le **27/01/2012** à **18:32**

merci de cette réponse ,
dans la mesure où le vice de procédure est avéré suite à ma contestation auprès du juge
d'exécution peut-il ordonner la main levée sur mon compte après avoir cassé la procédure
de saisie attribution

Par **amajuris**, le **27/01/2012** à **19:13**

oui, mais si une personne a accepté en votre nom la remise de la signification de l'huissier la
procédure est valable.
qui est exactement cette personne ?